

L'Edito

- Abriès
- Aiguilles
- Arvioux
- Baratier
- Ceillac
- Champcella
- Châteauroux-les-Alpes
- Château-Ville-Vieille
- Crévoux
- Embrun
- Eygliers
- Freissinières
- Guillestre
- La Roche de Rame
- L'Argentière-la-Bessée
- Les Vigneaux
- Mont-Dauphin
- Réotier
- Risoul
- Ristolas
- St-André-d'Embrun
- St-Clément/Durance
- St-Crépin
- St-Martin de Queyrères
- St-Sauveur

Depuis 2003, le **site Natura 2000 du steppique durancien et queyrassin** est entré dans sa phase opérationnelle, la mise en oeuvre des mesures proposées dans le Document d'Objectifs étant portée par la Communauté de communes du Guillestrois. De nombreuses actions ont déjà été engagées depuis cette date, allant de la restauration de pelouses steppiques par le débroussaillage jusqu'à la recherche de chauves-souris dans les villages avec l'aide des enfants des classes primaires. **Nous vous proposons de découvrir toute la variété des actions entreprises ces deux dernières années dans la double-page qui suit.**

Notons par ailleurs que la législation nationale régissant la mise en oeuvre du programme est en cours d'évolution. Ainsi, la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 offre une place plus importante aux collectivités locales pour conduire et mettre en oeuvre Natura 2000. La présidence des comités de pilotage Natura 2000 sera transférée à un représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement membre du comité de pilotage, ce qui aura un certain nombre d'incidences sur l'animation des sites. **La Communauté de communes du Guillestrois souhaite prendre de l'avance** sur cette procédure : lors du prochain comité de pilotage, **le transfert de présidence vers un élu de la Communauté de communes du Guillestrois sera proposé**, sans attendre la parution du décret d'application de la loi.

Il apparaît en outre nécessaire de poursuivre le travail de **sensibilisation des collectivités locales non encore parties prenantes du programme Natura 2000 sur l'intérêt de la mise en oeuvre de ce projet européen, qui rompt avec la tradition française de protection stricte et figée des espaces et des espèces, en privilégiant la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable.** En effet, la mise en oeuvre de Natura 2000 repose sur la sensibilisation, le volontariat, et l'incitation financière. Dans cette optique, toutes les communes du site sont invitées à prendre connaissance auprès de l'animateur des actions qu'il est possible de mettre en oeuvre sur leur territoire.

Le programme Natura 2000 offre aujourd'hui de véritables moyens d'action pour envisager un développement local respectueux du patrimoine naturel. Saisissons cette opportunité : la préservation de l'environnement est l'affaire de tous !

Pierre Eyméoud
Président de
la Communauté de
communes du Guillestrois

Gil Fiorletta
Maire de Mont-Dauphin



Steppique, vous avez dit Steppique ?

Lorsque vous remontez la vallée de la Haute Durance ou la vallée du Guil, vous êtes entrés sur le site Natura «Steppique durancien et queyrassin»...

Pourquoi un site Natura 2000 ici et pourquoi l'avoir appelé «steppique» ?

Ces vallées, protégées des influences atlantiques par le Massif du Pelvoux et des perturbations d'est par le Mont-Viso, reçoivent de faibles précipitations, alors que les variations de températures sont fortes. Le sol y est souvent pauvre et très superficiel, abritant une végétation très particulière, proche de celle des steppes d'Europe centrale.

C'est pour ces raisons que ce site fait partie du réseau européen Natura 2000, à découvrir et à préserver...

Les chauves-souris



6 Protéger...

A l'Argentière, plusieurs cavités (d'anciennes galeries de mines) hébergent des chauves-souris en hiver, pendant leur phase d'hibernation. Afin de les protéger de tout dérangement qui compromettrait leurs chances de survie, des grilles fermant l'accès des galeries «habitées» ont été mises en place en 2005 et 2006 (contrat Natura 2000 avec la commune).



7 ...et informer, sensibiliser

En 2005, un mode de sensibilisation original a été expérimenté dans le Guillestrois, basé sur une démarche participative. Des questionnaires ont été distribués aux enfants des écoles et une campagne d'affichage a été organisée afin de proposer aux particuliers d'avoir un diagnostic sur la présence de chauves-souris dans leurs maisons. Sur cette base, des campagnes de prospection ont ensuite été menées chez les particuliers. Enfin des sorties nocturnes, organisées par le Groupe Chiroptères de Provence ont été proposées (adolescents et tous publics) et ont eu un franc succès.

Les chantiers de débroussaillage

1 Mont-Dauphin : les mules du Fort participent à Natura 2000 !

Une opération de débroussaillage a été réalisée à l'automne 2005 sur la commune de Mont-Dauphin, sur une parcelle communale de 4 ha située au nord-ouest de la place forte, entre les remparts et la falaise. Les difficultés d'accès ont imposé un travail manuel réalisé par l'association Lacs, Rivières et Sentiers, et les troncs des arbres abattus ont été débardés grâce à la mise à contribution des mules du fort. Des opérations d'entretien sont prévues sur la période 2006-2009 afin de maintenir l'ouverture du milieu.



10 Journées de formation «steppique»

En 2005, une journée de formation sur le thème des pelouses steppiques, encadrée par l'écologue et pastoraliste Olivier Senn, a été proposée aux professionnels du tourisme, afin de les sensibiliser sur l'intérêt patrimonial de ce milieu peu connu. L'expérience a été renouvelée en 2006,

d'Agriculture. Cette fois-ci, Olivier Senn a insisté sur l'origine et l'utilisation actuelle (pâturage d'intersaison) de ces pelouses steppiques, et sur les problèmes d'embroussaillage liés à la déprise. Tout en soulignant les écueils à éviter, il a insisté sur le fait que le maintien du pâturage

avec cette fois une entrée «gestion», à destination notamment des professionnels du monde agricole, en partenariat avec la Chambre

ovin, même s'il ne permet pas d'éliminer les ligneux déjà installés, contribue à maintenir l'ouverture du milieu s'il est réalisé de manière précise et réfléchi (définition de périodes de pâturage et du chargement en fonction des caractéristiques du milieu). La nécessité de reconnaître et valoriser le travail d'entretien de l'espace réalisé par les agriculteurs via le pastoralisme a été soulignée. Le débat fut riche et animé, la matinée s'achevant par une petite visite de terrain de différents types de pelouses présentes autour du fort de Mont Dauphin.



ussailage

2 L'Argentière-la-Bessée, coteaux du Plan Léothaud

Une convention d'actions a été signée entre l'État et la commune de l'Argentière en vue de financer le débroussaillage de 40 ha de coteaux secs situés notamment au-dessus du hameau du Plan Léothaud et dont le parcellaire est très morcelé.

Les objectifs sont multiples : restauration d'une mosaïque d'habitats (pelouses, haies, bosquets) et de la biodiversité qui lui est associée, restauration de zones de pâturage d'intersaison, prévention des risques d'incendies.

Un comité de pilotage du projet est constitué et une réunion d'information des propriétaires a eu lieu le 26 juillet, les travaux devant être engagés à l'automne 2006.



3 St-Crépin : réouverture du cône de déjection du torrent du Merdanel

Depuis le printemps 2005, un vaste chantier de débroussaillage de près de 50 ha a été engagé. Ces travaux, financés par un contrat Natura 2000, visent à ré-ouvrir ce milieu afin d'augmenter sa richesse floristique et d'éviter sa banalisation (colonisation par les pins noirs et sylvestres en particulier).

Ces opérations se poursuivront jusqu'en 2009 par un entretien régulier, afin de limiter les repousses de ligneux bas. Cet espace pourra alors retrouver pleinement sa vocation agricole, tout en étant à l'abri d'un risque d'incendie.



Les genévriers thurifères de Saint-Crépin

4 Les 17 et 18 septembre 2005, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, des conférences sur le Genévrier thurifère ont été proposées à Saint-Crépin par des intervenants de renommée internationale. Les visites de terrain, encadrées par l'ONF, ont également eu un grand succès et ont permis de faire découvrir aux participants les secrets de cet arbre si particulier, emblématique du site Natura 2000.

5 Par ailleurs des opérations de bûcheronnage sélectif ont été entreprises dans la thuriféraie. Elles visent à limiter la dynamique de progression des pins (noirs et sylvestres) afin de laisser plus de place au genévrier thurifère et ainsi favoriser sa régénération naturelle sur le site. Le travail de coupe et de mise en fascines des arbres abattus est réalisé manuellement dans des secteurs particulièrement difficiles d'accès. Ces opérations, financées par un contrat Natura 2000, sont réalisées par l'ONF sur les parties communales et les propriétés de l'ENGREF de la thuriféraie.



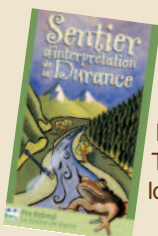
Sentiers thématiques

8 Sentier d'interprétation de la Durance

Il a été créé en 2004-2005 dans la ripisylve (forêt riveraine) de la Durance, au niveau du hameau de Pra Reboul (commune de la Roche de Rame), pour faire connaître et apprécier aux visiteurs ce milieu riche et fragile.

Trois parcours balisés sont proposés, menant à des « cairns d'interprétation » renvoyant au contenu d'un livret de visite, qui aborde tous les thèmes relatifs à la rivière.

Deux accès possibles : par la Durance (sports d'eau vive) ou par le hameau de Pra Reboul.

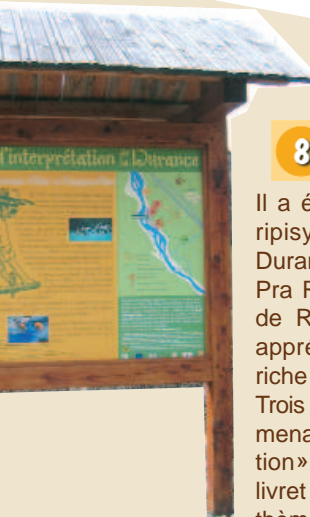


Le livret est disponible à la mairie de la Roche de Rame, les Offices de Tourisme, les commerces locaux, et sur internet.

<http://sentier.durance.free.fr/>

9 Du Roc à la Plaine sous le Roc

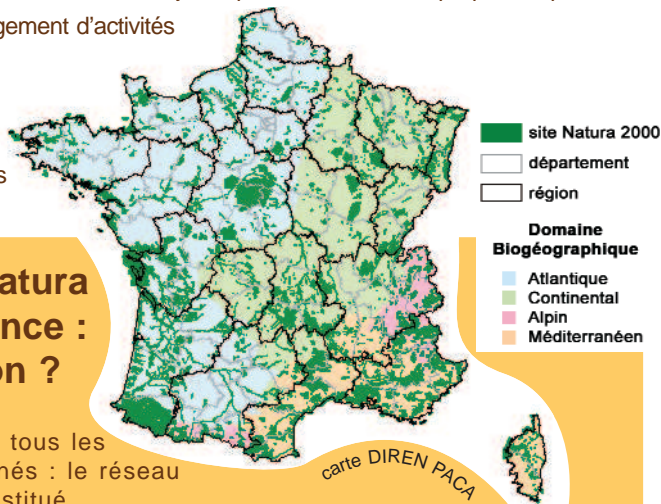
Une convention a été signée entre l'État et la commune d'Embrun pour financer l'aménagement d'un sentier piéton entre le Roc et la Plaine sous le Roc, afin de canaliser la circulation des promeneurs et ainsi préserver les pelouses steppiques présentes sur le site, tout en informant le public sur leur richesse et leur fragilité. Les travaux seront réalisés en 2006/2007.



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages (animales ou végétales) et des habitats qu'ils hébergent. Les sites sont désignés spécialement par chacun des États membres, en application des directives européennes "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992. L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles du territoire, en privilégiant la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable. Cet objectif peut, dans cette optique, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines adaptées.

La constitution de ce réseau représente ainsi un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables.



Des contrats pour agir

Rien ne sera entrepris sans être librement consenti : c'est pour assurer la transparence et le respect des engagements que la démarche contractuelle a été choisie pour la mise en œuvre de Natura 2000. Ces contrats engagent de façon volontaire l'Etat, représenté par le préfet des Hautes-Alpes, et les ayants droit désireux d'agir pour le maintien de notre patrimoine vivant. Ils prennent la forme de **Contrats Natura 2000** et, pour les agriculteurs, de **Contrats d'Agriculture Durable**.

Le réseau Natura 2000 en France : où en est-on ?

À la fin avril 2006, tous les sites étaient désignés : le réseau est maintenant constitué.

Il couvre 6 496 917 ha (hors milieux marins), soit 11,83 % du territoire métropolitain et comprend :

- 1307 Sites d'Intérêt Communautaire proposés, soit 4 887 272 ha (dont fait partie le site du steppique) ;
- 367 Zones de Protection Spéciales (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux, représentant 4 477 962 ha.

Des nouvelles de nos voisins...

■ Haut Guil - Mont Viso - Valprévère :

le Parc Naturel Régional du Queyras a rédigé le document d'objectifs du site. Prochainement un comité de pilotage doit se réunir et désigner le Parc du Queyras «structure animatrice» pour mettre en œuvre le document d'objectifs.

■ Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette :

le Parc Naturel Régional du Queyras est également «opérateur» pour rédiger le document d'objectifs de ce site. Des inventaires et études sont actuellement conduits.

Le document d'objectifs devrait être validé courant 2007.

Contact pour ces 2 sites : Frédéric SUBE / PNR Queyras
La ville 05350 ARVIEUX Tél. 04 92 46 88 23 - f.sube@pnr-queyras.fr

■ Vallon des Bans - Vallée du Fournel (PR9)

La commune de l'Argentière-la-Bessée est la structure animatrice du site. Après la signature du premier contrat Natura 2000 forestier de France en 2003 (qui arrivera à échéance en 2007), plusieurs opérations de gestion conservatoire ont été engagées, que ce soit pour préserver des zones humides ou pour favoriser le maintien des prairies de fauche. Cette année, un nouveau contrat devrait être signé sur la Réserve Biologique Domaniale des Deslioures, afin de protéger le Chardon Bleu, en freinant la fermeture du milieu par un débroussaillage sélectif.

Contact : Agnès VIVAT
Tél. 04 92 23 20 94 - polenatura@wanadoo.fr

... et pour en savoir plus :

La lettre Natura 2000 de la Direction Régionale de l'Environnement PACA (qui a offert une grande place au "steppique durancien et queyrassin" dans son numéro 1) et le livret "l'indispensable vocabulaire de Natura 2000", sont accessibles sur le site internet de la DIREN (<http://www.paca.ecologie.gouv.fr>)

Le site du ministère de l'écologie et du développement durable : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>

De la documentation est également à votre disposition au Pôle Natura 2000, où la chargée de mission pourra par ailleurs répondre à vos questions :

Pôle Natura 2000

Caserne Campana
05600 Mont-Dauphin
Tél.: 04 92 44 05 39
Fax : 04 92 43 68 41

Email : polenatura@wanadoo.fr

